

# **Comité directeur du 29/11/2014**

## **Proposition de résolution**

### **Un budget indigent, et désormais en déficit !**

Le budget européen, c'est 140 milliards d'€ de recettes et de dépenses, en 2014. Avec une particularité forte, 94% retournent dans les États membres, et seuls 6% sont consacrés à l'administration de l'UE. Sur ce point là, ce budget est très économe sur le plan de fonctionnement.

Ce budget s'inscrit dans un cadre financier pluriannuel de 7 ans (2014-2020) qui en définit les grands lignes, les postes budgétaires, et affaiblit d'autant les marges de manœuvre. Cela a été le cas lors de la crise de 2007-2008, non prévue. Difficile de tout prévoir sur 7 ans.

D'autre part, ce budget est financé principalement par les contributions des États membres, à hauteur de 1% de leur RNB (revenu national brut) ; avec toutefois des arrangements particuliers, comme le rabais britannique, franchement scandaleux.

Enfin, le budget de l'UE était, jusqu'à présent, considéré comme vertueux, en ce sens qu'il avait toujours été voté et exécuté en équilibre : 1€ de recettes = 1€ de dépenses ; ce qui le distinguait fortement des budgets nationaux, dont le budget français, en déséquilibre depuis 1976, pour arriver à ne dette publique de plus de 2.000 milliards en 2014, soit presque 100% du PIB français. Or, il s'avère que depuis 2013, l'UE est endettée à hauteur de 23 milliards d'€ ; cette dette toutefois n'est pas due à une mauvaise gestion, mais au cynisme des États membres qui refusent de respecter leurs promesses d'engagement financier, et obligent la Commission à s'endetter pour payer les factures. A la fin de cette année, il y aurait 26 à 30 milliards d'arriérés de paiement. Les États commencent à transposer à l'échelon européen leur irresponsabilité budgétaire nationale.

Il convient de doter l'UE d'un véritable budget, crédible, conséquent, propre, qui lui permettrait d'élaborer de véritables politiques de relance économique par l'investissement, sans être constamment pris en otage par des ajustements radins ou tactiques.

**L'UEF-France demande par conséquent :**

- que les États membres acceptent la mise en place de ressources propres pour le budget de l'Union européenne, afin d'autonomiser celui-ci des intérêts nationaux et des petits arrangements entre amis.
- que ces ressources propres puissent prendre la forme d'un impôt européen et/ou d'une mise en place effective de la taxe sur les transactions financières
- qu'à défaut, les États membres acceptent de relever leurs propres contributions financières, de façon à rendre plus opérationnelle la solidarité et la relance économique.
- que le cadre financier pluriannuel soit allégé, afin de n'être plus ce carcan budgétaire qui lui ôte toute souplesse et réactivité
- de laisser l'Union européenne mettre en place des projets bonds, afin de trouver des financements extérieurs pour relancer l'investissement, et par là la croissance en Europe

---

*Résolution proposée le 24/11/2014 par Alain Malégarie*